

UNIVERSITÉ D'OTTAWA



OTTAWA ONTARIO
CANADA K1N 6N5

UNIVERSITY OF OTTAWA

ARTS : ÉCOLE DE TRADUCTEURS ET D'INTERPRÈTES

ARTS : SCHOOL OF TRANSLATORS AND INTERPRETERS

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE
D'ÉCOLES DE TRADUCTION ET PROCES-VERBAL
DE SA PREMIERE REUNION ORDINAIRE

Au cours du II^e colloque international de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal, un groupe de professeurs de traduction se réunissent brièvement, le 7 octobre 1972, pour discuter de l'opportunité de créer une association d'écoles de traduction.

PRESENTS: MM Jean Darbelnet et Adrien Favre , Université Laval
M. Robert Dubuc, Université de Montréal,
feu Emile Boucher et M. Pierre Cardinal, Université d'Ottawa.

Les membres du groupe décident de se retrouver à Ottawa en janvier 1973 à l'occasion de la rencontre annuelle avec les autorités du Bureau fédéral des traductions.

La réunion de fondation du groupe a lieu le 11 janvier 1973 à l'Université d'Ottawa à 16 heures.

PRESENTS: Mme Rose Bernier et M. André Clas, Université de Montréal
MM Jean Darbelnet et Adrien Favre, Université Laval
M. Pierre Cardinal, Université d'Ottawa.

Les membres décident de se constituer en association qui portera le nom officiel d'"Association canadienne des écoles de traduction" (l'ACET) et procèdent à l'élection d'un bureau.

SONT ELUS: M. Jean Darbelnet à la présidence,
M. André Clas à la vice-présidence,
M. Pierre Cardinal au poste de secrétaire.

...2 (suite procès-verbal de l'ACET)

Après une discussion portant sur divers problèmes communs aux trois universités-membres, il est décidé que la première réunion ordinaire de l'ACET aurait lieu à l'Université Laval le 2 mars 1973. La séance est levée à 19h.

REUNION DU 2 MARS 1973

La séance, présidée par M. Jean Darbelnet, s'ouvre à 10h20:

PRESENTS: Mme S. Vouvé et M. A. Favre, Université Laval,
MM A. Clas et B. Hanna, Université de Montréal,
M. Pierre Cardinal, Université d'Ottawa.

PRESIDENT: M. Jean Darbelnet

Dès l'ouverture de la séance il est proposé et accepté que le nom de notre association soit précisé et que nous devenions l'"Association canadienne d'écoles de traduction.

- Raisons invoquées: toutes les écoles de traduction ne sont pas représentées. Cette situation s'explique par deux points fondamentaux communs aux membres actuels: nous sommes les seuls à avoir un programme complet menant au B.A. spécialisé; nous sommes les seuls à faire face à un problème de nombre (excessif) d'étudiants (ce qui entraîne des questions de contingentement, de sélection, etc.)

La séance se poursuit selon l'ordre du jour établi.

73.1 LE POINT:

73.1.1 L'élection du bureau lors de la réunion d'Ottawa est rappelée.

73.1.2 On aborde brièvement la question de l'incorporation éventuelle de l'ACET: il est décidé que pour une période d'essai d'au moins un an, l'Association fonctionnera à titre non-public. Mme Vouvé accepte de se renseigner sur les aspects juridiques de la question. Entretiens les membres chercheront à obtenir une subvention de fonctionnement de leur université.

73.1.3 Il est rappelé qu'un des buts de l'ACET est d'éviter les chevauchements inutiles d'un programme de traduction à l'autre.

...3 (suite procès-verbal de l'ACET)

73.1.4 Il est aussi rappelé qu'il est souhaitable d'éviter les transferts d'étudiants d'une université à l'autre à moins de raison majeure et "inévitables" v.g. mariage, etc!

73.2 STATUTS ET RÈGLEMENT:

Nous les ferons découler de nos objectifs et critères. Nous insisterons par exemple sur l'admission de nouveaux membres de niveau universitaire à l'exclusion des cégeps, sans toutefois rejeter la formation par l'Éducation permanente.

Une version provisoire des statuts reste à élaborer entre les membres. Les membres proposeront un texte de leurs idées et critères personnels.

73.3 L'HARMONISATION DES PROGRAMMES ET DE L'ENSEIGNEMENT:

Suit une longue et très intéressante discussion au cours de laquelle chaque université présente certains de ses cours et fait ressortir les particularités de son programme comparé à celui des deux autres (en 72-73).

On remarque entre autres des différences importantes en ce qui a trait au thème et à la version:

- Montréal a 21 crédits de version et 9 de thème;
- Laval a 12 crédits de thème et version;
- Ottawa a 6 crédits de version, dont 3, facultatifs, de thème; en 73-74 le programme comprendra 15 crédits de version, 3 de thème obligatoire et 3 de thème libre.

-Les trois universités apporteront des changements à leur programme pour 73-74;

-le cours de Montréal intitulé: Code typographique et difficultés de la langue française nous est présenté et est jugé excellent par l'assemblée; il donne d'excellents résultats à Montréal.

-l'étalement des cours: à Montréal on juge qu'il est préférable de donner les cours de thème et de version à raison d'une heure et demie par semaine pendant toute l'année plutôt qu'à raison de trois heures pendant un trimestre ou deux. On fait de même pour quelques autres cours.

...4 (suite : procès-verbal de l'ACET)

-A Montréal l'élève doit rendre un travail à chaque séance, donc un par semaine; 50% des travaux sont corrigés. Les examens y sont supprimés et remplacés par cinq épreuves en temps limité, sans reprises et qui comptent pour 50% des points de l'année, ce qui laisse 50% pour les travaux pratiques. Ce dernier pourcentage paraît exagéré à tous les membres à cause de la difficulté qui existe à contrôler "l'authenticité" des T.P., comme le fait remarquer M. Clas. A Laval on accorde 40% des points aux T.P. et la tendance va plutôt vers le zéro. Même pourcentage maximal à Ottawa.

Après brève discussion on parvient unanimement à l'entente suivante: les écoles accorderont un maximum de 40% aux T.P. corrigés et notés.

-Les cours de littérature: Montréal n'en n'impose plus aucun, Laval a six crédits de littérature anglaise (étude de romans seulement), Ottawa est forcée de prescrire encore douze crédits de littérature française et anglaise.

-A Montréal la 3^e langue est hors programme (non-comptabilisée).

73.4 LES EQUIVALENCES DE GRADES:

La question étant jugée peu urgente son étude est remise à une autre réunion.

73.5 RELATIONS ENTRE LES ECOLES ET LES EMPLOYEURS:

Ces liens sont importants pour leur faire comprendre la nature et les buts de la traduction. Il y aurait peut-être intérêt, selon M. Darbelnet, à organiser une rencontre sur le modèle du colloque de l'Unesco à Paris.

Les stages dans le privé: sont obligatoires à Montréal où de 90 à 100% des étudiants les font grâce à leur situation géographique privilégiée. A Québec la situation est plus difficile. A Ottawa rien n'a été fait dans ce sens jusqu'à présent, à l'exception de la M.A. qui comporte un stage obligatoire et contrôlé en durée (six semaines) et en qualité.

Il est décidé que la prochaine réunion ordinaire de l'ACET aurait lieu à la fin de septembre.

La séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire,

Pierre Cardinal.